

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AOÛT 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Hélène Roussel, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More

Absent(e)s: Mme Jacqueline Poirier

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, M. Vincent More.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-193** QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

#### ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

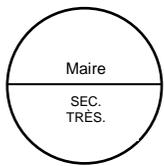
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-194** QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017.

#### INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 4. Information du maire

- La municipalité a complété la 1<sup>e</sup> phase de l'aménagement du parc de l'Anse qui consistait à aménager le fond du terrain et faire la plantation, aménager un autre stationnement, fabriquer et installer une esplanade le long de la route. La 2<sup>e</sup> phase de l'aménagement du parc de l'Anse est prévue l'an prochain et elle consiste essentiellement à implanter du mobilier et un bloc sanitaire.
- Il est maintenant possible d'effectuer la location de vélos près de l'école de l'Anse. Il s'agit d'une initiative d'Univers Emploi, avec la collaboration de Patrimoine et Culture du Portage et de la municipalité.
- L'aménagement du parc Julie-Gagné se poursuit et on prévoit inaugurer le parc en septembre.
- Le conseil municipal actuel effectue son dernier droit avant les élections municipales. Plusieurs projets ont été réalisés depuis 4 ans (rénovation du Chalet des sports, aménagement de trois parcs, asphaltage du secteur des Îles, réparation de la citerne au chemin du Lac, bonification continue de la programmation de loisirs, etc.) et d'autres sont planifiés et devront voir le jour avant les élections municipales (éclairage côte de l'église, réparation de la citerne route de la Montagne, raccordement aqueduc du Chalet des sports, réparation du mur, des bassins et des équipements piscine).
- La saine gestion municipale a été assurée durant le mandat du conseil municipal actuel. Le budget a bien été planifié et contrôlé. Le conseil municipal a fait le choix de maintenir le taux de taxe à un niveau d'environ 0,70 \$ du 100 \$ d'évaluation et l'administration municipale s'est assurée d'appliquer à tous les programmes de subvention disponibles.



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

La municipalité a d'ailleurs obtenu plusieurs subventions et elle bénéficie de l'apport des taxes des nouvelles constructions qui sont en hausse, contrairement à tous les autres villages de la MRC de RDL.

- Le conseil municipal n'a d'autre choix que de faire le constat du dynamisme de la municipalité et souhaite d'ailleurs souligner le précieux apport des bénévoles qui s'impliquent autant dans les comités municipaux que dans les organismes locaux, et, bien sûr, de l'équipe de l'administration municipale en place.

#### 5. Information des conseiller(ère)s

Nil

#### ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

#### 6. Information sur les élections municipales

Voici les dates butoirs importantes en vue des prochaines élections municipales :

- 22 septembre** premier jour pour recevoir une déclaration de candidature, à 8 h 30
- 6 octobre** dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature, à 16 h 30
- 29 octobre** jour du vote par anticipation, de 12 h à 20 h
- 5 novembre** jour du scrutin, de 10 h à 20 h

#### 7. Nouvel horaire du service de l'urbanisme

Le service de l'urbanisme a opté pour le nouvel horaire suivant afin de mieux répondre à la population sur les questions reliées à la réglementation municipale.

	Lundi	Mardi	Vendredi
<b>Avec rendez-vous</b>		8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
<b>Sans rendez-vous</b>	13 h - 17 h		13 h - 17 h

Pour information ou pour prendre rendez-vous avec l'inspecteur municipal, M. Gaston Lamarre :

- par courriel à [urbanisme@notre-dame-du-portage.ca](mailto:urbanisme@notre-dame-du-portage.ca)
- par téléphone au 418 862-9163 #223

#### 8. Emprunt de 80 357 \$ sur 5 ans, selon le règlement d'emprunt adopté

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement numéroté 2017-01-366 et intitulé « Règlement d'emprunt parapluie de 80 357 \$ et que ledit règlement a été approuvé par la Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 31 mai 2017;

ATTENDU QUE l'approbation des conditions d'un emprunt par le ministère des Finances n'est pas requise pour les emprunts par billet dont le montant est inférieur à 100 000 \$ en vertu du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, art. 1071.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

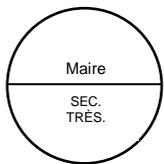
**2017-08-195**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer les documents nécessaires à l'emprunt de 80 357 \$ entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Caisse populaire de Rivière-du-Loup selon les conditions suivantes :

- Emprunt de 80 357 \$, amortissement sur 5 ans;
- Taux fixe à 4.40 % et remboursement mensuel (capital + intérêt) à 1 494.45 \$/mois.

#### 9. Adoption du règlement numéroté 2017-02-367 et intitulé « Règlement de l'entente portant sur la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup »

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce type de règlement en vertu du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

ATTENDU QUE le présent règlement de l'entente porte sur la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de RDL;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été fait aux fins du présent règlement à la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2017 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent More, maire, a fait une présentation sommaire du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-196** QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2017-02-367 et intitulé « Règlement de l'entente portant sur la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de RDL ».

#### **COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

##### **10. Demande d'aide financière de solidarité Ristigouche**

ATTENDU que la petite municipalité de Ristigouche, qui compte 157 habitants, est en litige avec la pétrolière Gastem;

ATTENDU QUE cette dernière réclame 1,5 million de dollars à la municipalité de Ristigouche pour avoir adopté un règlement en 2013 en l'absence d'une réglementation provinciale à l'époque;

ATTENDU QUE le règlement visait à protéger les seules sources d'eau potable des citoyens de Ristigouche;

ATTENDU QUE la municipalité de Ristigouche a lancé une campagne de financement nationale avec l'objectif de recueillir 328 000 \$ pour couvrir ses frais juridiques de représentation;

ATTENDU QU'à ce jour, 230 municipalités à travers le Québec ont déposé un règlement semblable au leur, instaurant ainsi une distance de deux kilomètres entre les installations des sociétés gazières et pétrolières des sources d'eau potable sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE par solidarité à la municipalité de Ristigouche et en étant consciente que la municipalité pourrait elle aussi bénéficier un jour de l'aide des autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-197** QUE le conseil municipal accorde, par solidarité, un montant de 100 \$ à la municipalité de Ristigouche.

#### **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

##### **11. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)**

###### **557, côte de l'église (PIIA transformation)**

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover les pignons avec du bardeau de cèdre et à transformer la galerie arrière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

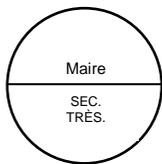
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-198** QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

###### **565, route du Fleuve (PIIA rénovation)**

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur avec un clin de bois de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-199** QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

#### **649, route du Fleuve (PIIA ventilation)**

ATTENDU QUE la demande consiste à installer des aérateurs de toit de type préfabriqué en vinyle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-200** QUE le conseil municipal autorise les travaux demandés à condition que l'aérateur soit de la même couleur que le revêtement des murs actuels ou de la même couleur que le bardeau de toiture.

#### **635, route du Fleuve (PIIA pavage stationnement)**

ATTENDU QUE la demande consiste à paver le stationnement sur une superficie de 250m<sup>2</sup>, soit la surface actuelle en poussière de pierre;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a une inquiétude sur la nécessité de paver une si grande surface et sur le manque d'aménagement prévu;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande telle que présentée et suggère plutôt d'y incorporer un aménagement plus écologique en y incluant des végétaux et une bordure pour délimiter le stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-201** QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés, mais recommande fortement aux demandeurs d'opter pour des alternatives plus écologiques, avec une surface pavée plus perméable et/ou une surface pavée moins étendue, en y incluant plus de végétaux, si possible. (ex. surface en blocs alvéolaires ou case faite avec deux bandes pour les roues).

#### **551, route du Fleuve (DM marge avant)**

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la dérogation mineure suivante :

Cette dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation d'un nouveau bâtiment ayant une marge de recul avant inférieure à celle prescrite. La dérogation porte sur l'article du règlement de zonage 90-06-127 suivant :

- Article 6.1.1 hauteur et marge de recul, la marge de recul avant sera de 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 6, indique les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible d'implanter le nouveau bâtiment à plus de 4 mètres;

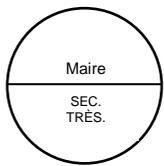
CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme 90-04-125 recommande de faciliter l'intégration de nouveaux bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée conformément au règlement sur les permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-202** QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure demandée.



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

#### **551, route du Fleuve (PIIA construction bâtiment principal)**

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un bâtiment public, utilisé pour la piscine municipale, la bibliothèque, et qui comprendra un espace d'exposition et de détente;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-203** QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

#### **12. Suivi sur le programme d'accès au plan d'eau pour le projet du quai municipal**

La municipalité a déposé une demande d'aide financière de 11 394 \$ dans le cadre du « programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR) ».

En réponse, la demande de financement a été refusée, bien que la demande remplissait les critères d'évaluation du programme, l'enveloppe disponible ne permettait de retenir tous les projets.

#### **13. Suivi sur l'acquisition de l'église et du presbytère**

La municipalité est sur le point de conclure une entente de transfert de propriété pour l'église et le presbytère avec la Fabrique.

Le coût d'acquisition sera symbolique, il couvrira vraisemblablement une partie des frais notariés et d'arpentage.

Pour l'instant, la prise de possession des immeubles par la municipalité est à envisager dans environ 3 ans.

Un tarif de location pour l'usage du culte en fonction de la juste proportion des coûts d'opération courants de l'église est le principe de base sur lequel la municipalité souhaite s'entendre avec la Fabrique.

#### **14. Suivi sur le financement du projet Espace villégiature**

La municipalité a déposé une demande d'aide financière de 11 394 \$ dans le cadre du « programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR) ».

En réponse, la demande de financement a été refusée bien que la demande remplissait les critères d'évaluation du programme, l'enveloppe disponible ne permettait de retenir tous les projets.

#### **15. Demande d'appui d'Ouranos pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme à l'intention des OBNL pour aider les municipalités à s'adapter aux changements climatiques de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui d'Ouranos pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme à l'intention des OBNL pour aider les municipalités à s'adapter aux changements climatiques de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE le projet d'Ouranos consiste à développer un outil opérationnel pour les municipalités, intégrateur, simplet et facile d'utilisation, performant pour la réalisation d'analyse coûts-avantages afin de pondérer les différentes alternatives d'intervention possibles en fonction des sites d'implantation en milieu côtier;

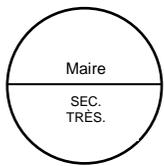
ATTENDU QUE le projet d'Ouranos exige une contribution en nature et/ou en argent de la part de la municipalité d'une valeur qui se situera entre 2 000 \$ et 5 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a choisi comme principaux enjeux pour la communauté l'identification de la récurrence des aléas côtiers et les conséquences des épisodes d'érosion et de submersion côtière sur les infrastructures et la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE la municipalité a un comité côtier qui œuvre sur les problématiques en milieu côtier, qu'elle préconise une approche globale, intégrée et préventive à cet égard et qu'elle travaille pour se doter d'un plan de gestion intégré conséquent;

ATTENDU QUE le projet d'Ouranos s'inscrit parfaitement dans la visée de se doter d'un plan de gestion intégré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

## PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

**2017-08-204** QUE le conseil municipal appuie le projet d'Ouranos et qu'elle affecte un montant jusqu'à concurrence de 5 000 \$ en nature ou en argent à ce projet dans la mesure où cette contribution constitue la juste part de la municipalité comparativement aux autres municipalités qui prendront part au projet.

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **16. Bilan de la politique familiale et des aînés**

La municipalité a réalisé 63 % des actions identifiées dans sa politique familiale et des aînés.

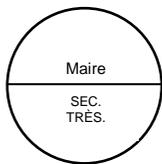
Rappelons les objectifs, les axes d'intervention et quelques actions réalisées ou à réaliser pour illustrer ce constat.

#### Objectifs de la politique

- Garder en tête le « penser-agir famille-aînés » dans les réflexions et les décisions;
- Adapter les services quant aux besoins et attentes des familles et des aînés d'aujourd'hui;
- Mettre en place des services afin de maintenir les familles et les aînés dans leur milieu;
- Valoriser et faciliter la participation de tous les membres d'une famille à la collectivité;
- Accroître le sentiment d'appartenance et d'appropriation du milieu de la part des familles et des aînés;
- Implanter une « culture de concertation » entre les services municipaux, communautaires et institutionnels;
- Accroître la sécurité des résidents;
- Adopter une attitude responsable en regard de la capacité de payer des citoyens;
- Favoriser le vieillissement actif et la création de liens intergénérationnels.

#### Sept axes d'intervention et bilan sur quelques actions

<b>Axe d'intervention</b>	<b>Exemples d'actions réalisées</b>	<b>Exemple d'actions à réaliser</b>
La sécurité du milieu	Informar la population à l'importance de se bâtir un plan d'évacuation en cas d'incendie (semaine de prévention des incendies).	Favoriser la chaussée partagée (cyclistes, automobilistes, piétons). Établir une nouvelle limite de vitesse dans la côte de la Mer. Faire une intervention pour diminuer la vitesse dans le Parc de l'Amitié. Mettre en place un plan d'urgence municipal.
Habitation et services de proximité	Collaborer à la diffusion de l'information concernant les services à domicile aux personnes aînées dispensés par les organismes du milieu..	
Loisirs, culture et vie communautaire	Augmenter l'offre de service de loisirs pour les aînés. Aménager un jardin communautaire intergénérationnel.	Publier les « bons coups » des aînés dans l'Info-portage. Créer des clubs de marche, de raquettes ou autres, adaptés pour les aînés. Implanter l'heure du conte ou toutes autres activités pertinentes pour les jeunes familles à la bibliothèque. Produire une pochette d'information concernant les organismes dédiés aux aînés en collaboration avec le <i>service d'information aux aînés</i> .



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

Accueil et communication	Maintenir et bonifier le bottin des talents. Maintenir et bonifier le journal Info-Portage.	Concevoir une pochette d'information destinée aux nouveaux arrivants.
Environnement et qualité du milieu	Aménager un parc intergénérationnel ou toute autre solution alternative dans la rue des îles Aménager un parc intergénérationnel ou toute autre solution alternative dans le Parc de l'Amitié Publier des articles dans le journal municipal portant sur le recyclage, le compostage et la récupération	Organiser des ateliers de formation sur le compostage. Mettre en place un projet de récupération des eaux pluviales.
Administration municipale	Vérifier les occasions de financement de projets dans le cadre de la politique familiale municipale et des aînés. S'assurer de la présence d'un responsable des questions familiales et aînés au sein du conseil municipal.	Mettre en place un comité famille-aînés de suivi ayant pour mandat de soumettre des avis, des recommandations quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique et de son plan d'action.

#### 17. Suivi piscine municipale

Ouverte depuis le 17 juin, la piscine municipale connaît un achalandage similaire à l'an dernier. Le service offert, si on se fie aux rares commentaires reçus, est efficace et prouve le bon rendement de notre équipe de sauveteurs. Pour les 2 derniers mois, 923 personnes ont fréquenté la piscine en juin et 3216 en juillet (au 26 juillet).

#### 18. Suivi camp de jour

Le Camp de jour a débuté le 26 juin dernier sous le thème « Un été Magistral ». Les enfants ont vécu des moments inoubliables grâce aux nombreuses activités (visite à la bibliothèque municipale, à la piscine et au jardin communautaire) et aux quatre sorties ( Kayak Aventure, Chutes Montmorency, Coupe terrain de jeux au Camp Richelieu Vive la joie et la plage Pohénégamook).

Cette année, nous avons une légère augmentation des inscriptions, soit un total de 70. Ce nombre justifie bien l'embauche de deux ressources supplémentaires comme assistant-animateur qui a permis de respecter les ratios enfants/animateurs.

Le service du Camp de jour se démarque par ses outils de travail et l'encadrement rigoureux de l'ensemble du programme. Une évaluation du service sera remise aux parents afin de recevoir leurs commentaires et améliorer le service en continu.

#### 19. Programmation de loisirs automne 2017

La programmation de loisirs automnale est en cours de préparation. Déjà plus de 25 ateliers ont été planifiés. Les ateliers chouchous sont de retour comme le Yoga, Zumba, Pilates, Strong Zumba, bridge. Quelques nouveautés sont aussi au programme - le programme Bench Fit (Vitalia et Enduro), initiation au Poker Texas Holdem, dégustation de scotch, fabrication de bijoux, santé et beauté (produits Koohoony) pour en nommer quelques-unes.

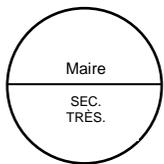
La 11e édition de notre programmation de loisirs aura pour thème « L'automne en tête, j'ai le cœur à la fête » et sera envoyée aux citoyens le 28 août prochain.

#### 20. Activités et évènements à venir

Le samedi 19 août, on fête la fin de la saison à la piscine municipale.

Le samedi 24 septembre, c'est la Fête de la famille dans le cadre de la journée « Automne à grands pas ».

Le vendredi 27 octobre, on se déguise pour le Bal de l'Halloween.



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

#### **VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE**

##### **21. Spectacle aérien à l'aéroport de Rivière-du-Loup**

Le 19 et 20 août 2017 se tiendra le spectacle aérien à l'aéroport de RDL. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette activité en consultant la site Internet à l'adresse suivante : <http://spectacleaerienrdl.com> ou sur Facebook.

**AUCUN STATIONNEMENT** ne sera permis **SUR LE SITE**. La circulation se fera par navette seulement à partir de Rivière-du-Loup. Plusieurs routes seront fermées à la circulation. Il y aura des signaleurs et les contrôles seront en place samedi et dimanche de 8 h à 13 h pour gérer la circulation locale. Voici les secteurs touchés :

- La sortie 496 de l'autoroute 20 sera fermée dans les 2 directions toute la fin de semaine
- Le chemin Fraserville sera fermé à la circulation de Martin portes et fenêtres jusqu'à la 132 (circulation locale seulement)
- La côte de la Mer - circulation locale jusqu'à la rue des îles (côté sud barré)
- Le Chemin du lac
- Le rang 2, de Saint-Alexandre à Notre-Dame-Du-Portage
- La route Lafrenière
- La route Frédéric

La décision d'interdire la circulation sur ces routes découle du ministère des Transport du Québec en collaboration avec la Sureté du Québec, le Service incendie de Rivière-du-Loup, les ambulanciers, les municipalités de Notre-Dame-Du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Alexandre et la ville de Rivière-Du-Loup.

Nous vous demandons de bien prévoir vos déplacements, de respecter la signalisation en place ainsi que les consignes des signaleurs. Il y aura une surveillance accrue de la Sureté du Québec.

##### **22. Suivi sur le programme AgriEsprit pour le projet du parc de l'Anse**

Lors de la séance du 6 février dernier, le conseil a mandaté le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse dans le cadre du Fonds AgriEsprit de financement agricole Canada (FAC).

En réponse, la demande de financement a été refusée cette année, mais la municipalité est invitée à présenter une autre demande l'an prochain en vue de financer notre projet actuel ou tout autre projet admissible éventuel.

##### **23. Addenda au protocole d'entente pour le projet du parc de l'Anse**

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande de révision au protocole d'entente concernant le projet de réaménagement d'une portion du parc de l'Anse (dossier 557279) dans le cadre du programme infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE cette demande de révision consistait à revoir les coûts admissibles du projet en fonction des phases de réalisation décidées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie de l'addenda et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-205**

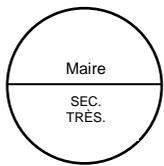
QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, a signé l'addenda no 1 au protocole d'entente du projet de réaménagement d'une portion du parc de l'Anse (dossier 557279) selon ces termes.

##### **24. Octroi du contrat pour les plans et devis des ponceaux sur le chemin du Lac**

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de procéder à la réfection des ponceaux sur le chemin du Lac;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Actuel Conseil inc. a été choisie et que le montant s'élève à 12 100 \$ + taxes;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet provient en partie d'une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles et d'un montant de 3 025 \$ du budget d'investissement 2017 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

- 2017-08-206** QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de réfection des ponceaux sur le chemin du Lac entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Actuel Conseil inc. selon ces termes et avec la condition d'avoir l'approbation du ministère des Transports.

#### **25. Octroi de contrat pour la réparation des fissures sur le chemin du Lac**

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de procéder à la réparation des fissures sur le chemin du Lac;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise C'Scellé/Pavage Cavalier a été choisie et que le coût est de 1,74 \$ le mètre linéaire jusqu'à concurrence d'un montant total de 8 033 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet provient en partie d'une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles et d'un montant 2 109 \$ du budget de fonctionnement 2017 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

- 2017-08-207** QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de réparation des fissures sur le chemin du Lac, entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et C'Scellé/Pavage Cavalier selon ces termes et avec la condition d'avoir l'approbation du ministère des Transports.

#### **26. Demande de révision au plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)**

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a fait faire le PISRMM par la ville de RDL;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite apporter des corrections au PISRMM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

- 2017-08-208** QUE le conseil municipal demande une révision du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) à la MRC de RDL avec les considérations suivantes :

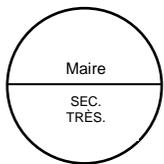
- Route du Fleuve – La municipalité souhaite implanter une chaussée partagée, car il est impossible d'implanter un réseau cyclable et/ou piétonnier sécuritaire tel que proposé car la largeur de chaussée et de l'emprise ne le permet pas. Un fonctionnaire du MTQ rencontré abonde dans le même sens. Il faudrait donc revoir la description dans le PISRMM ainsi que la mesure (chaussée partagée) et l'estimation des coûts dans l'annexe plan d'action;
- Côte de la Mer – La municipalité considère que la proposition dans le PISRMM ne prend pas en considération le fait qu'il y a un développement résidentiel dans le secteur et qu'il est nécessaire de non seulement prévoir la sécurité routière, mais également celle des autres usagers sur la côte de la Mer tel qu'indiqué dans la demande d'aide au programme de réhabilitation du réseau routier local à cet égard. Il faudrait donc revoir la description dans le PISRMM ainsi que la mesure (révision de l'intersection rue des Îles et côte de la Mer) et l'estimation des coûts dans l'annexe plan d'action.

#### **DONS ET PARTICIPATIONS**

#### **27. Demande d'aide financière du conseil d'établissement de l'école de NDDP en lien avec le Défi Everest**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière du Conseil d'établissement de l'école de Notre-Dame-du-Portage pour sensibiliser les enfants aux saines habitudes de vie en participant au Défi Everest;

ATTENDU QUE le deuxième objectif est d'utiliser les fonds amassés pour le projet de revitalisation de la cour de l'école de Notre-Dame-du-Portage;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

ATTENDU QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-209** QUE le conseil municipal attribue 500 \$, soit 250 \$ par équipe, au Conseil d'établissement de l'école de Notre-Dame-du-Portage qui forment deux équipes pour le Défi Everest.

#### ***SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES***

##### **28. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juillet 2017**

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil conformément au Code municipal du Québec (CMQ, cC-27.1, Art. 176.4).

##### **29. Liste des déboursés approuvés par le Conseil ou effectués par délégation – juillet 2017**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

**2017-08-210** QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 205 562.04 \$.

#### ***PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

##### **30. Période de questions/réponses facultatives**

Nil

##### **31. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20 h 39.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / secrétaire-trésorier